

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS POUR L'ACCÈS AU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT (C1)

Par arrêté du ministre de la Transition Écologique et Solidaire en date du 30 mai 2018, et en application des dispositions du décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, le Ministère de la transition écologique et solidaire recrute, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, 7 adjoints administratifs, sans condition de diplôme, au titre de l'année 2018.

1- Missions exercées par les adjoints administratifs

Les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs (par exemple : gestion et suivi de dossiers, sur des logiciels dédiés ou de bureautique, rédaction de courriers simples, application de procédures, etc). Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

2- Modalités de recrutement

Ce recrutement sans concours vise à pourvoir 7 postes d'adjoints administratifs : 4 à Lyon, 2 à Clermont-Ferrand et 1 à Grenoble. Ce recrutement est ouvert à tous publics ayant 18 ans révolus à la date de l'entretien.

3- Niveau d'études et/ou diplôme requis

Ce mode de recrutement n'exige pas de niveau scolaire ou de diplôme. Cependant, le niveau de grade correspond au niveau d'études secondaires.

4- Les conditions d'admission à concourir :

Les candidat(e)s sont informé(e)s qu'en application de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, la vérification des conditions requises pour concourir peut intervenir jusqu'à la date de nomination et seuls les lauréat(e)s remplissant toutes les conditions d'accès à ce recrutement pourront être nommé(e)s.

Les candidat(e)s doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique définies par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983.

Les candidat(e)s doivent être de nationalité française, européenne (citoyen(ne) de l'espace économique européen). Les candidat(e)s doivent remplir les conditions suivantes :

- ✓ jouir de leurs droits civiques et électoraux en France ou dans le pays d'origine
- ✓ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire
- ✓se trouver en position régulière au regard des obligations de service national de l'État dont ils sont ressortissants. Pour les candidats français nés après le 31 décembre 1978 et pour les candidats(es) français(es) nés(es) après le 31 décembre 1982, ils (elles) devront justifier leur recensement militaire et fournir l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté.

5- Le dossier de candidature sera constitué de :

- une lettre de candidature et de motivation faisant apparaître avec précision les coordonnées du (de la) candidat(e) (adresse postale, téléphone, courriel)
- un curriculum vitae sans photo détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que les formations suivies et des emplois occupés

La date limite de dépôt de candidature est fixée au mardi 24 juillet 2018.

Le dossier de candidature est adressé :

• par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à :

CVRH de Mâcon ARL DREAL ARA 2018 1 rue Georges Lecomte 71000 Mâcon

• ou par courriel à : aasansconcours.dapc.cvrh-macon.cmvrh.forcq.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Ce recrutement comporte deux phases:

➤ lère phase : examen des dossiers des candidat(e)s par une commission qui procède à la sélection des candidats. La liste des candidats sélectionnés pour participer à un entretien sera publiée après le 20 août 2018. Les critères de sélection de cette commission sont les compétences des candidats et l'adéquation du niveau d'études ou d'expérience avec les fonctions des adjoints administratifs.

▶2e phase : audition par la commission du 24 au 28 septembre 2018 des candidat(e)s sélectionné(e)s. Cet entretien, d'une durée de 20 mn consistera en un exposé du candidat sur son parcours professionnel et ses motivations suivi d'un échange visant à apprécier ses aptitudes, sa motivation et sa capacité d'adaptation aux types des emplois à pourvoir.

- La sélection définitive est opérée à l'issue des entretiens.

La commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidat(e)s aptes au recrutement. Les résultats seront consultables sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/.

La liste des candidats aptes au recrutement pourra comporter un nombre de noms supérieur aux 7 postes ouverts au titre de 2018. Les candidats figurant sur la liste seront appelés dans l'ordre du classement chaque fois qu'un poste sera libéré. La liste est valable jusqu'à l'ouverture d'un nouveau recrutement sans concours d'AAAE.

La personne recrutée est nommée fonctionnaire et accomplit un stage d'une durée d'un an. À l'issue du stage, si la manière de servir a donné satisfaction, le fonctionnaire stagiaire est titularisé. Le traitement brut mensuel d'un adjoint administratif en début de carrière est de 1522,95 € auquel s'ajoutent des indemnités. Pour être nommé, il devra fournir les justificatifs attestant qu'il remplit les conditions générales d'accès à la Fonction Publique.